

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques Section de la Mayenne

DDFIP de la Mayenne 24 Allée de Cambrai Téléphone : 06,73,88,42,71 fo.ddfip53@dgfip.finances.gouv.fr

Site Web: http://www.fo-dgfip-sd.fr/053/



CHS-CT DU 11 MAI 2020

Déclaration liminaire

Le pays traverse actuellement une crise sanitaire sans précédent. Cette crise dés le départ, ce gouvernement ne l'a pas anticipée, et depuis il n'en finit plus d'improviser entre discours contradictoires, incohérences et volte face.

Si depuis le début du confinement, des mesures ont pu être prises pour limiter l'activité dans le cadre des plans de continuité, force est de constater que les moyens de protection pour les travailleurs et la population ne sont toujours pas suffisants.

Après deux mois éprouvants, le déconfinement pose d'innombrables questionnements. A la DGFIP, depuis le 17 mars, le plan de continuité vise à assurer les missions essentielles tout en veillant à la limitation des agents sur le terrain. Le début de la campagne d'impôt sur le revenu a toutefois entraîné une augmentation du taux de présence dans les services.

Dans ce contexte, la DGFIP n'échappe malheureusement pas aux conséquences d'une gestion de crise en mode pénurie pour ce qui concerne les dispositifs de protection des personnels et de désinfection des locaux, et si les choses tendent à s'améliorer, certaines difficultés d'approvisionnement demeurent.

Quant à la décision politique d'une reprise progressive d'activités, les déclarations de M Darmanin indiquant que l'objectif demeure d' «avoir un service public opérationnel le plus rapidement possible dans le respect des normes sanitaires », inquiètent les personnels et ne répondent pas à leurs multiples et légitimes interrogations.

F.O.- DGFIP, réaffirme que l'après 11 mai ne pourra en aucune façon ressembler à une configuration habituelle d'organisation des services et d'accueil des usagers, et nous serons extrêmement vigilants sur les modalités d'un plan de reprise totalement inédit et à haut risque.

F.O.- DGFiP vous rappelle sa position sur les plans de reprise, à savoir que ces derniers qui feront suite aux plans d'activités actuels devront s'inscrire dans une progressivité avec un calibrage des équipes garantissant le strict respect des distances sur les lieux de travail. Aujourd'hui 11 mai 2020, nous allons tenir le CHS-CT de la DDFIP53, instance qui contribue à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité des personnels, et à l'amélioration des conditions de travail.

Pour les représentants du CHSCT, la santé des agents de la DGFIP constitue une priorité absolue. Dans cette optique, pour s'assurer de la protection effective de la santé et des conditions de travail des personnels, il est donc primordial de procéder à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

C'est, je vous rappelle, Monsieur le Président, une obligation prévue par la loi à l'article

R.4121-2 du code de travail. Cette mise à jour doit être faite par tous les chefs de services départementaux,lors de la survenance d'un nouveau risque, en l'occurrence celui lié à la présence de la COVID 19, dans la catégorie « risque biologique ».

La crise sanitaire que nous vivons constitue un changement de circonstances qui doit conduire à nous assurer que les mesures en place sont toujours adaptées pour protéger les agents de la DGFIP contre les risques de contamination. Cela concerne aussi bien les conditions de travail des personnels présents dans les services que ceux qui sont contraints de télétravailler.

Dans le cadre de ces thématiques de la plus haute importance, nous rappelons que ce gouvernement en amont de cette crise sanitaire avait décidé de supprimer les CHS-CT dans le privé et dans le public, mesure qui sous couvert de simplification, n'avait d'autre ambition que de laisser les coudées franches aux employeurs, en privant les représentants des personnels de la possibilité de pouvoir défendre les salariés.

Plus que jamais, F.O.- FINANCES s'oppose à la suppression des CHSCT et réaffirme que cette instance doit être conservée avec le maintien d'un budget dédié.

Puisque nous sommes en CHS-CT et que nous avons comme particularité au ministère des finances d'avoir un budget dédié, nous souhaitons avoir un point sur l'état de consommation de la dotation budgétaire 2020 et pouvoir discuter de l'emploi des crédits disponibles jusqu'à la fin de cet exercice budgétaire. Y a t-il eu des action annulées ? Si oui lesquelles ? Et donc que faire avec la dotation non consommée de ce fait ?

Enfin, les représentants Force Ouvrière en CHS-CT rappellent que la santé au travail doit être LA priorité absolue et souhaitent donc :

- l'obligation de télétravail dans la première phase du 11 mai au 2 juin et le maintien des ASA gardes d'enfants au delà du 1er juin et aussi longtemps que la scolarisation partielle et/ou l'absence de moyens de garde accessibles le rendront nécessaire;
- en cas de rappel d'agents pour travailler dans les locaux, ne faire revenir dans les locaux que les agents ayant été malades testés négativement. Il est bien entendu hors de question de faire revenir les collègues identifiées selon les critères définis par le Haut conseil de la santé publique (HCSP), comme « les plus vulnérables » ;
- la mise en œuvre d'une organisation du travail qui permette effectivement le respect des consignes de sécurité et notamment le respect des gestes barrières et de protections individuelles avec un aménagement des horaires;
- que le nettoyage des locaux soit assuré conformément aux préconisations du ministère du Travail, la mise en place d'avenants aux contrats de nettoyage permettant un nettoyage approfondi de tous les postes de travail avec une attention particulière portée aux sanitaires et aux véhicules;
- la dotation individuelle d'équipements de protection : masques à envoyer à celles et ceux qui doivent prendre les transports en commun, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, préalables à la reprise du travail;
- la limitation de l'accueil physique (sur RDV uniquement) dans des locaux reconfigurés.

Nous rappelons aussi, qu'à l'heure où les personnels de la DGFIP participent pleinement à l'effort national pour porter les missions essentielles du pays, nous exigeons l'arrêt des suppressions d'emploi et des restructurations liées notamment au NRP, ainsi que le maintien de l'ensemble des missions de la DGFiP.



POUR ME PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES, JE RESPECTE LES GESTES BARRIERES



TOUSSER OU ETERNUER Dans son coude ou Dans un mouchoir



SE LAVER TRES REGULIEREMENT LES MAINS



SALUER SANS SE SERRER LA MAIN, EVITER LES EMBRASSADES



LIMITER LES REGROUPEMENTS



RESTER A LA MAISON, LIMITER LES DEPLACEMENTS